

Sujet : PLU

De : "Pierre martin" <

>

Date : 25/04/2024, 09:59

Pour : <ep-plu-rlp@mairie-leval.fr>

Bonjour Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe le compte-rendu de notre RDV du 23/04.

— Pièces jointes : —

chemin-de-correns.pdf

906 Ko

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre rendez-vous du 23/04/2024, je vous adresse comme convenu ce courriel afin de formaliser par écrit notre demande.

Cette demande porte sur les parcelles **section 0C n°687 et n°1916**.

Ces terrains sont dans notre famille depuis plusieurs générations, il y a déjà un bâti réalisé en 1874 et sont dans la zone proche du centre du village.

De plus, ce terrain dispose du tout à l'égout, de l'eau potable et du réseau électrique en bordure.

Il correspond donc aux critères nécessaires et évoqués lors des consultations citoyennes auxquelles nous avons participé, au maintien en zone constructible.

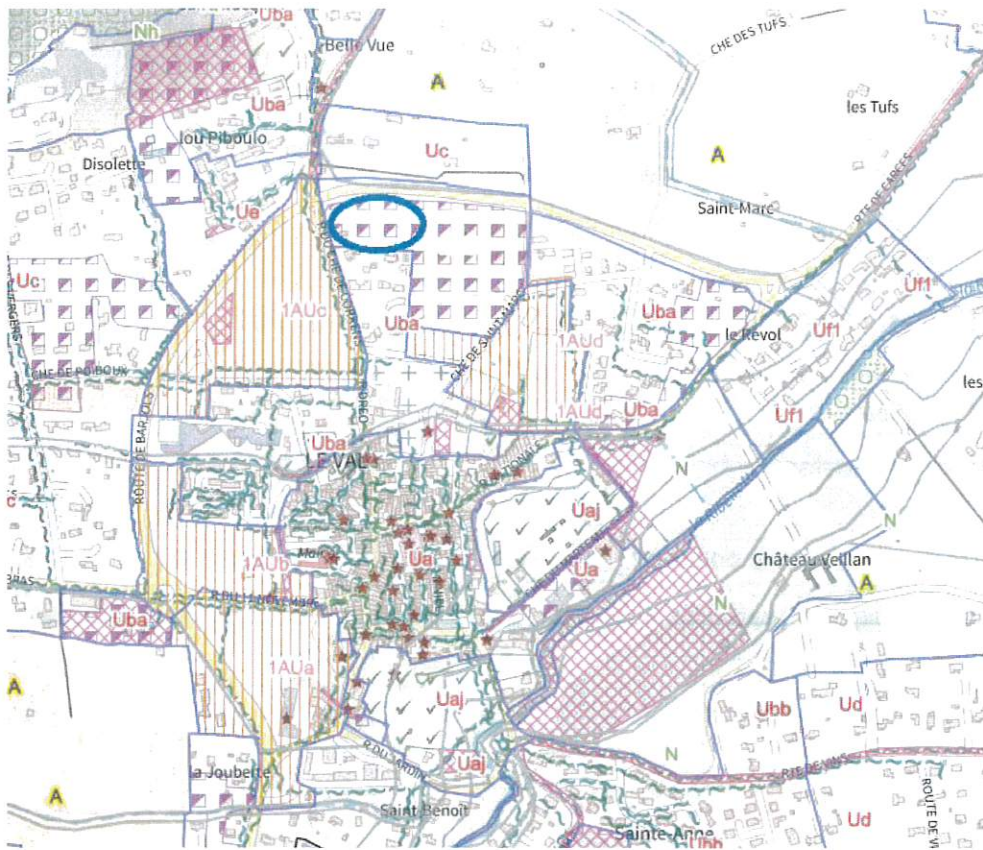
De ce fait, nous ne comprenons pas cette décision.

Nous souhaiterions que ce terrain reste constructible pour permettre à mes enfants de rester sur Le Val.

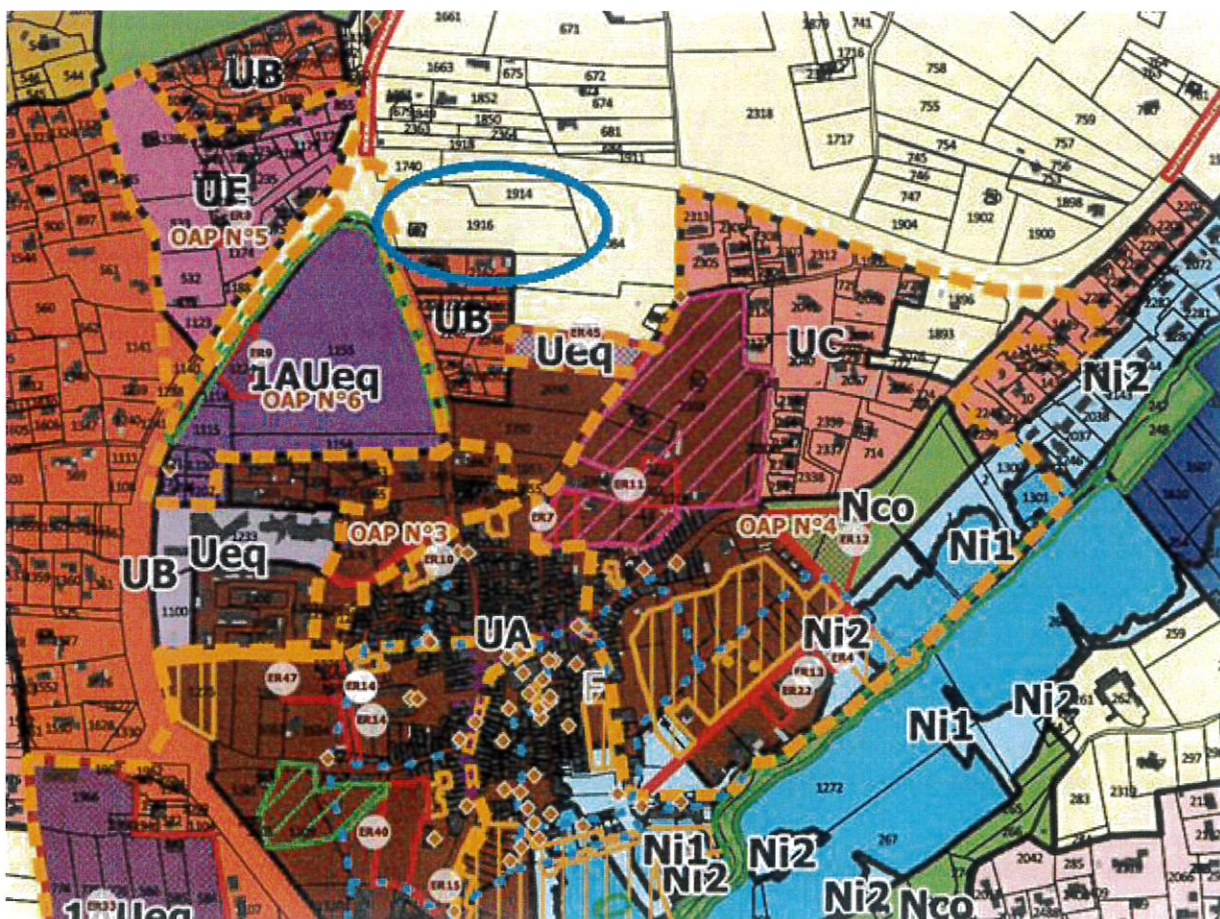
Je vous remercie par avance pour le temps que vous m'avez accordé et le suivi de l'instruction de ce dossier.

Mr Pierre et Mme Valérie Martin.

PLU en 2019

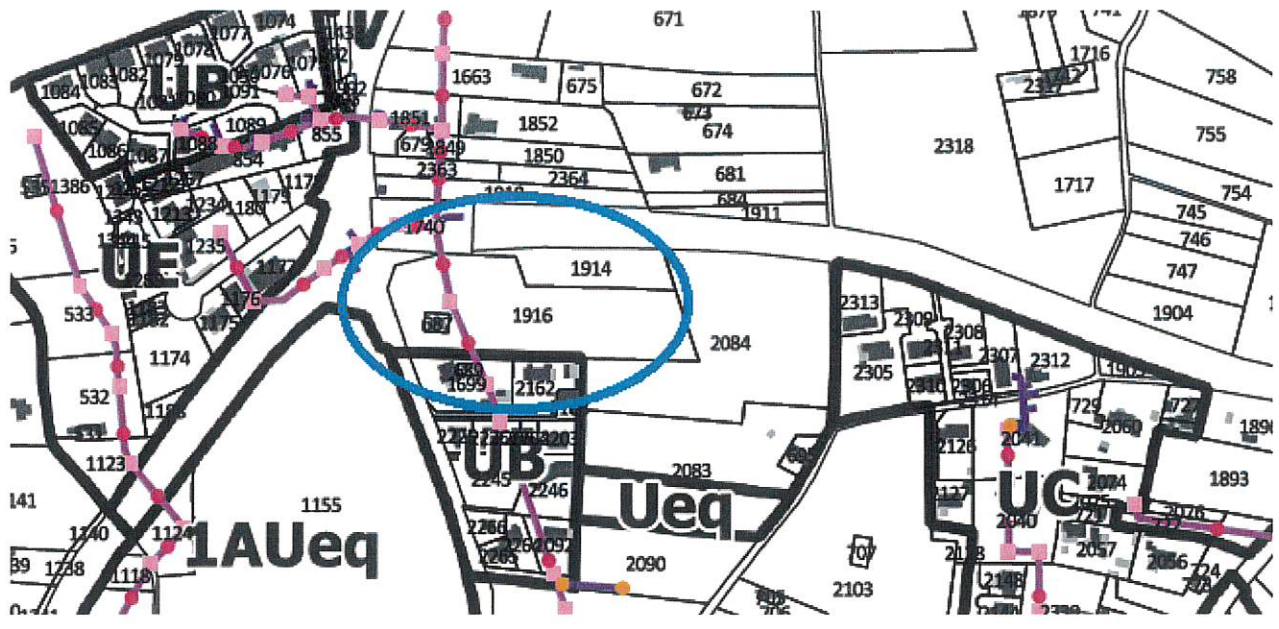


Nouveau PLU





Tout à l'égout



Sujet : demande pour révision PLU LE VAL

De : Alain ALIBERT < >

Date : 25/04/2024, 17:50

Pour : ep-plu-rlp@mairie-leval.fr

Monsieur ,

Veillez trouver ci joint mon courrier, ainsi que les plans concernant les différentes parcelles

bien cordialement

— Parcelle C638.png —



— parcelle C2084.png —



— parcelles C1792 C660 C 1697.png —



— Pièces jointes : —

lettre M le commissaire enquêteur.pdf	1,2 Mo
Parcelle C638.png	1,1 Mo
parcelle C2084.png	1,8 Mo
parcelles C1792 C660 C 1697.png	968 Ko

Le val le 22 Avril 2024

M.ALIBERT ALAIN

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour donner suite à notre entrevue du 18 Avril 2024, je vous réitère ma demande écrite en vue du classement en parcelles constructibles, des parcelles suivantes :

1. Parcelles C1792, C660, C1697

Ces 3 parcelles sont situées dans une zone complètement urbanisée car elles sont entourées d'abord de la maison de retraite (Notre dame de Paracol), par 2 villas devant, 1 villa derrière, etc. (cf plan cadastral et photo aérienne).

Les parcelles sont situées à proximité de tous les réseaux (eaux, égouts, électricité, téléphone).

Également, nous trouverons à moins de 20 mètres de la parcelle C1792, 2 bornes à incendie.

Nous noterons aussi que les poteaux EDF permettant de transporter l'électricité dans le secteur, sont implantés sur mes parcelles.

2. Parcelle C2084

Cette parcelle, quant à elle, se situe à l'intérieur de la déviation du village. Cela veut dire qu'elle est à moins de 200 mètres du cœur du village et donc vouée (d'après les visions de la municipalité : « favoriser l'urbanisation autour du village ») à être classée constructible.

3. Parcelle C638

Cette parcelle, quant à elle, est située dans une zone entièrement urbanisée car elle est complètement entourée d'habitations.

Si l'on se penche d'un peu plus près sur les images nous ne compterons pas moins de 9 villas qui l'entourent.

Elle possède également une borne à incendie dans son angle sud-est, et cette parcelle est aussi surplombée par une ligne électrique qui dessert ces fameuses habitations.


Comme je l'expliquais lors de notre entretien, nous possédons ces parcelles depuis très longtemps, et notre but n'est pas de vendre les terrains pour gagner de l'argent, mais nous

avons 2 enfants et nous serions très heureux de les voir construire une maison pour les leurs sur un terrain qui nous vient de notre famille.

Il paraît anormal d'aller acheter un terrain pour bâtir alors que nous possédons ces parcelles qui ont toutes les commodités pour être construites.

Comptant sur votre point de vue objectif, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur en mes plus sincères salutations.

Bien Cordialement

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PS : Ci-joint divers plans et photos pour appuyer mes arguments





